



Abandon de droits parentaux

Par **groseille_old**, le **14/08/2007** à **23:52**

le pere de mes enfants doit me faire une lettre stipulant qu'il veut être déchu de ses droits parentaux sur mes eux enfants.cela va être fait devant so témoin et un témoin pour moi.
quand je vais présenter cette lettre au juge,est ce qu'il pourra se rétracter le jour du jugement?